

Drogues et assuétudes : éduquer à la santé et à la responsabilité

A 11 ans, un Belge sur dix a déjà consommé de l'alcool ou du tabac. Et, classiquement, l'essai de départ se transforme au fil du temps en consommation régulière : au vin et à la bière succèdent les boissons énergisantes, apéritifs et cocktails.

Par ailleurs, à 11-12 ans, un jeune sur dix a déjà fumé, pour un sur quatre à 15-16 ans et un sur trois à 17-18 ans. Et de fumeur occasionnel, l'adolescent devient vite un consommateur régulier : vers 16 ans déjà s'installe une véritable dépendance à la nicotine. Et la quantité consommée augmente progressivement...

Le constat est malheureusement identique pour les drogues illicites (cannabis, cocaïne, XTC, psychédéliques ou autres) : la consommation de produits provoquant des assuétudes ne fait qu'augmenter, en particulier chez les adolescents. Et chez ces derniers, elle concerne un public de plus en plus jeune.

Par ailleurs, les habitudes de consommation évoluent sans cesse, compte tenu notamment de l'apparition continue de nouveaux produits de synthèse.

Dans le domaine des toxicomanies et des assuétudes, des progrès substantiels ne peuvent être escomptés sans une politique cohérente axée principalement sur la prévention de l'ensemble des assuétudes, y compris les habitudes tabagiques et les comportements à risque en matière de consommation.

Il faut agir à la fois sur l'offre et sur la demande de stupéfiants, et limiter les conséquences de leur consommation sur le plan de la santé et de la sécurité publique.

Bien que les problèmes provoqués par la consommation de drogues, mais aussi par certains comportements, comme la consommation d'alcool ou de tabac, soient très coûteux, les moyens investis dans la prévention restent aujourd'hui largement insuffisants. Ainsi, alors que le tabac et l'alcool génèrent des recettes annuelles (accises) d'un montant de l'ordre de 2 milliards d'euros, la Communauté française ne consacre actuellement que 1,5 million d'euros à la prévention.

L'objectif principal est la dissuasion et la réduction de la consommation de tabac, d'alcool et de drogues, ainsi que la diminution du nombre de nouveaux toxicomanes.

Si nous empruntons le modèle médical, trois types de prévention peuvent être menés en matière de toxicomanie et d'assuétudes :

- La prévention primaire s'adresse au consommateur potentiel et a pour but d'éviter l'apparition de problèmes dus à la toxicomanie au sein de la population.
- La prévention secondaire est axée sur la détection précoce des problèmes résultant de la consommation de drogues, et ce dans les groupes dits à risque.
- La prévention tertiaire vise à limiter les dégâts chez les consommateurs réguliers.

Ces deux dernières approches s'inscrivent dans le cadre d'une prévention visant à réduire les risques liés à la consommation de drogues. Jusqu'à présent, elle a été insuffisamment développée.

Réduire les comportements à risque

Il convient d'orienter davantage la prévention sur les comportements à risque que sur le produit lui-

Conseil du Mouvement du 09/02/04
« A tous les âges, de la vie en plus et en mieux »

même, et cela concerne aussi bien les drogues licites que les drogues illicites.

En effet, une politique globale de prévention ne peut plus se limiter à une simple mise en garde des dangers de tel ou tel produit, à un code de bonnes ou mauvaises attitudes.

La réduction des comportements à risque des consommateurs de drogue, qu'elle soit légale ou illégale, doit également constituer une priorité.

Axer la prévention sur les jeunes

Le développement d'une politique de prévention doit intéresser prioritairement la famille, le milieu scolaire et toutes les structures ouvertes à la jeunesse. L'école est certainement le lieu idéal de prévention car elle permet de rassembler tous ces acteurs de prévention (notamment la famille via les associations des parents d'élèves), de développer une prévention précoce et de toucher un maximum de jeunes. Parents, éducateurs, enseignants, moniteurs de mouvements de jeunesse sont autant d'acteurs qui peuvent œuvrer dans le sens d'une prévention éducative.

Dans ce cadre, il est impératif qu'un cours d'éducation à la santé et à la responsabilité soit intégré dans les programmes scolaires. Ce cours permettrait de mener une politique de prévention générale axée sur la personne et visant à accroître les moyens de l'individu. Un tel cours doit permettre de sensibiliser les adolescents aux effets des drogues légales et illégales et leur donner les moyens de refuser, de défendre une position personnelle, d'apprendre à opérer des choix et à évaluer les risques vis-à-vis de toutes les dépendances tant légales qu'illégales.

Pour ce qui concerne le tabac, la politique du Mouvement Réformateur s'inscrit tout naturellement dans le cadre du plan fédéral de lutte contre le tabagisme.

Et en ce qui concerne enfin l'alcool, sa consommation hebdomadaire a fortement augmenté en comparaison avec les années précédentes. Près de 40 % des garçons et environ 26 % des filles de 15 et 16 ans consomment de l'alcool au moins une fois par semaine. Les alco pops sont désormais très populaires auprès des jeunes. Les alco pops créent un effet d'appel spécifique auprès des jeunes, parce qu'ils sont doux, qu'on ne sent pas l'alcool, qu'ils sont de surcroît facilement accessibles et que les adolescents considèrent clairement ces boissons comme des produits faits pour eux.

Ces alco pops ont une fonction de facilitateur pour la consommation d'autres boissons contenant de l'alcool. Cet état de fait, souligné par les adolescents eux-mêmes, doit être principalement attribué au fait que les alco pops réduisent l'aversion naturelle qu'ont les enfants envers l'alcool.

Les enfants et les adolescents sont particulièrement influencés par la publicité pour l'alcool. Si, dans le cadre d'émissions à la mode pour la jeunesse, on montre aux enfants et aux adolescents les facettes attractives de la consommation d'alcool, les messages de prévention émanant des parents ou de l'école - évoquant les risques de cette substance engendrant la dépendance qu'est l'alcool - seront facilement éclipsés. Ainsi, les programmes de prévention nationaux visant à réduire les consommations à risques vont perdre en crédibilité si on ne met pas en place les conditions juridiques concernant la publicité pour l'alcool.

Le MR propose de :

- ✓ Développer, dans chaque commune, avec les parents, les enseignants, les professionnels de la santé, les assistants sociaux et les éducateurs, une action concertée en matière de prévention et d'accompagnement.

Conseil du Mouvement du 09/02/04
« A tous les âges, de la vie en plus et en mieux »

- ✓ Intégrer la prévention dans le programme scolaire via un cours d'éducation à la santé et à la responsabilité, dispensé pendant les deux dernières années du cycle primaire et pendant tout le cycle du secondaire.
- ✓ Multiplier le nombre de personnes relais au niveau des milieux structurants que sont la famille, l'école et toutes les structures ouvertes à la jeunesse.
- ✓ Promouvoir une politique de réduction des risques par le développement de l'assistance psycho-médico-sociale et l'extension des programmes d'échange de seringues et de traitement de substitution à l'attention des héroïnomanes.
- ✓ De soutenir les médecins généralistes qui acceptent la prise en charge et le suivi des patients toxicomanes.
- ✓ De poursuivre la politique d'augmentation des prix et des recettes fiscales sur les produits du tabac.
- ✓ D'interdire, comme pour l'alcool, la vente de tabac aux mineurs d'âge.
- ✓ D'interdire la consommation de toutes les drogues (dont le tabac et l'alcool) dans l'enceinte de l'école et sur les lieux de travail.
- ✓ De supprimer les distributeurs automatiques de tabac et de boissons alcoolisées ou énergisantes.
- ✓ D'établir des dispositions légales concernant la publicité pour les boissons contenant de l'alcool.